



Réunion du 03 février 2020

REVENDEICATIONS ANNUELLES FO SUR LA PARTIE SALAIRE:

- Augmentation Générale pour tous (Ouvriers, ATAM, Ingénieurs et Cadres) : **3%** plus 1% lié au dividende exceptionnel versé par Alstom, avec un talon de **80 €**
 - Budget d'Augmentation Individuelle : **1,5%**.
 - Pas de salaire mensuel de base inférieur à 2000€ pour les ouvriers et 2200€ pour les ATAM.
 - Augmentation des « *primes diverses* », primes de médailles et indemnités d'éloignement de **4%**.
 - Versement d'une prime de pouvoir d'achat dite « *Macron* » notamment destinée à compenser l'absence de participation au bénéfice.
- ⇒ La totalité des revendications que nous avons faites est disponible auprès de votre délégué FO le plus proche et sur notre site internet www.fo-vpf.fr

	2015		2016		2017		2018			2019			2020	
	Ouvriers & ATAM	ING&C + ATAM V3	Ouvriers & ATAM	ING&C + ATAM V3	Ouvriers & ATAM	ING&C + ATAM V3	Ouvriers & ATAM	ING&C sans part variable	ING&C avec part variable	Ouvriers & ATAM	ING&C sans part variable	ING&C avec part variable	Ouvriers & ATAM	I&Cadres
AG	1,00%	X	1,10%	X	1,40%	X	X	X	X	X	X	X		
Talon(*)	25€	X	35€	X	35€	X	36€	X	X	37€	X	X	35€	
A I	0,50%	1,50%	X	1,10%	X	X	1%	1,80%	1,50%	1,20%	2,20%	2,00%	1,2%	2%
Prime	X	X	180€	180€	De 240€ à 340€	De 240€ à 340€	260€	260€	0,00€	0,00€	400€	0,00€		

1^{ère} propositions de la Direction

* Talon = Augmentation Générale constituée d'une somme fixe (quel que soit le salaire).

(Date effet 1^{er} avril)

Mesures complémentaires proposées par la Direction sur les rémunérations :

- ⇒ Primes « *d'activité* » et de médailles : 1,2% ;
- ⇒ Grand déplacement pour les salariés d'iles de France, augmentation de 5% soit 100€ ;
- ⇒ Réflexion sur les contraintes horaires des Ingénieurs et Cadres ;
- ⇒ Epargne salariale et retraite (PERCO, PEG, PER, Art 83...) pour un système « *avec des règles communes* » ;
- ⇒ Mobilité des salariés (vélos, etc...) ;
- ⇒ Assouplissement d'utilisation des jours de CET d'origine du 13^{ème} mois pour la garde d'enfant ;